



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**EAU POTABLE**

**APPEL D'OFFRES OUVERT - ETUDE DIAGNOSTIQUE ET SCHEMA DIRECTEUR  
TERRITORIAL EAU POTABLE - SIGNATURE D'UN AVENANT N°1**

Vu la décision n°2022/201 du 15 avril 2022 par laquelle le Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a autorisé la signature d'un marché ayant pour objet l'étude diagnostique et schéma directeur territorial eau potable avec la société SETEC HYDRATEC, ayant son siège social à Paris (75586), 45/52 Quai de la Rapée, Immeuble Central Seine, pour une durée maximale de deux ans à compter de la date fixée par ordre de service et pour un montant issu de la décomposition du prix global et forfaitaire de 396 562,75 € HT,

Considérant que le marché a été notifié au titulaire le 28 avril 2022,

Considérant que la phase 1 du schéma directeur territorial eau potable a mis en exergue des erreurs critiques dans les données d'exploitation,

Considérant que la modélisation hydraulique des réseaux de la Communauté d'agglomération, requiert un tracé contigu des canalisations et accessoires hydrauliques afférents,

Considérant que cette contrainte n'est aujourd'hui pas satisfaite dans de nombreuses communes de la régie et que des corrections sont donc à apporter manuellement, selon les résultats du modèle, afin de garantir son bon fonctionnement,

Considérant que la phase 1 du schéma directeur territorial eau potable a également révélé qu'environ 10 000 abonnés sont présents en double dans cette base de facturation, ce qui augmente faussement la consommation d'eau potable de la régie,

Considérant que la base de facturation des abonnés de la régie de la Communauté d'agglomération est utile pour connaître la consommation annuelle d'eau potable, en tout point du réseau,

Considérant qu'il est nécessaire d'identifier et de supprimer ces abonnés en doublon afin de parfaire les volumes consommés actuels,

Considérant que le montant total de ces prestations complémentaires s'élève à 19 650 € HT, portant le montant initial du marché de 396 562,75 € HT à 416 212,75 € HT, soit une augmentation de 4,95 %,

Considérant qu'il s'avère ainsi nécessaire de signer un avenant n°1 afin d'acter ces prestations complémentaires,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un avenant n°1 au marché étude diagnostique et schéma directeur territorial eau potable, avec la société SETEC HYDRATEC, située à Paris (75586), 42/52 Quai de la Rapée, Immeuble Central Seine, afin d'acter les prestations complémentaires nécessaires à la bonne exécution du marché, s'élevant à 19 650 € HT et faisant passer le montant initial du marché de 396 562,75 € HT à 416 212,75 € HT, soit une augmentation de 4,95 %.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **17 AOUT 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**SCHELIEREZ Philippe**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **17 AOUT 2023**

Et de la publication le : **17 AOUT 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**SCHELIEREZ Philippe**